



Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2023

À l'attention des personnes agréées ayant le point de compétence E2 et/ou E3 dans leur agrément:

Instruction relative aux données géographiques.

Contexte

L'arrêté des organismes agréés en vertu de la *loi du 21 avril 1993 relative à l'agrément de personnes physiques ou morales privées ou publiques, autres que l'Etat pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement* définit les conditions et modalités d'élaboration des rapports dans le cadre des missions de l'agrément. Les articles 8, 9 et 11 stipulent que l'élaboration des rapports doit se faire suivant les instructions de l'Administration de l'environnement, et qu'une copie de tout document, est à mettre à disposition à l'Administration de l'environnement.

Afin de permettre à l'Administration de l'environnement de mieux utiliser les résultats des études établies dans le cadre de la *loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés* et de la *loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement*, l'objectif de la présente instruction est d'harmoniser la demande générale de données géographiques produites lors de l'élaboration de leurs études, de promouvoir ainsi le partage et l'échange des informations relatives à l'environnement, et de suite la collaboration de futurs projets.

Transmission des données à l'Administration de l'environnement

En complément à tout rapport, les personnes agréées concernées sont priées de fournir à l'adresse mail gis@aev.etat.lu :

E2 Études d'impact dans le domaine de la lutte contre le bruit

- les mesurages acoustiques (modèle de données en Annexe 1),
- les cartes de bruit pour tout horizon temporel et scénario analysé,
- le niveau sonore $L_{Aeq,période}$ aux points d'immission calculés pour tout horizon temporel et scénario analysé,

E3 Études d'impact dans le domaine des vibrations

- le niveau de vitesse vibratoire (mm/s) aux points d'immission calculés pour tout horizon temporel et scénario analysé (modèle de données en Annexe 2).

Formats recommandés pour les données

Les formats recommandés pour les données à fournir sont définis comme suit:

- Données tabulaires : spreadsheet (Microsoft Excel, .csv)
- Données géographiques : shapefile (QSI, vector format), geodatabase (.gdb), TIF ou ASCII (raster format)
- Métadonnées : en format .XML, ou un document texte supplémentaire

Annexe 1 : Modèle de données pour mesurages acoustiques

Field Name	Data Type	Description
Name	Text	<i>Nom du point de mesure</i>
LUREF_X	Long Integer	<i>Coordonnée LUREF X</i>
LUREF_Y	Long Integer	<i>Coordonnée LUREF Y</i>
LUREF_Z	Long Integer	<i>Coordonnée LUREF Z</i>
Measure_Period	Text	<i>Temps ou période de mesure</i>
Source	Text	<i>Source de bruit</i>
Measure_Fiche	Text	<i>Libellé de la fiche du point de mesure</i>
Link	Text	<i>Libellé de l'étude d'impact</i>
<i>Pour établissements et chantiers</i>		
Level_Day	Double	<i>Niveau $L_{Aeq,T}$ (7-22) de l'heure la plus bruyante</i>
Level_Ngt	Double	<i>Niveau $L_{Aeq,N}$ (22-7) de l'heure la plus bruyante</i>
Caractere	Text	<i>Description sur la tonalité et impulsivité</i>
<i>Pour le trafic</i>		
Week_Day	Double	<i>L_{Aeq}, jour (7-19h) des jours de semaine, en dB(A)</i>
Week_Evg	Double	<i>L_{Aeq}, soir (19-23h) des jours de semaine, en dB(A)</i>
Week_Ngt	Double	<i>L_{Aeq}, nuit (23-7h) des jours de semaine, en dB(A)</i>
Week_Lden	Double	<i>L_{den} des jours de semaine, en dB(A)</i>
Week_6-22	Double	<i>L_{Aeq}, diurne (6-22h) des jours de semaine, en dB(A)</i>
Week_22-6	Double	<i>L_{Aeq}, nocturne (22-6h) des jours de semaine, en dB(A)</i>
Weekend_Day	Double	<i>L_{Aeq}, jour (7-19h) des jours de weekend, en dB(A)</i>
Weekend_Evg	Double	<i>L_{Aeq}, soir (19-23h) des jours de weekend, en dB(A)</i>
Weekend_Ngt	Double	<i>L_{Aeq}, nuit (23-7h) des jours de weekend, en dB(A)</i>
Weekend_Lden	Double	<i>L_{den} des jours de weekend, en dB(A)</i>
Weekend_6-22	Double	<i>L_{Aeq}, diurne (6-22h) des jours de weekend, en dB(A)</i>
Weekend_22-6	Double	<i>L_{Aeq}, nocturne (22-6h) des jours de weekend, en dB(A)</i>
All_Day	Double	<i>L_{Aeq}, jour (7-19h) de tous les jours, en dB(A)</i>
All_Evg	Double	<i>L_{Aeq}, soir (19-23h) de tous les jours, en dB(A)</i>
All_Ngt	Double	<i>L_{Aeq}, nuit (23-7h) de tous les jours, en dB(A)</i>
All_Lden	Double	<i>L_{den} de tous les jours, en dB(A)</i>
All_6-22	Double	<i>L_{Aeq}, diurne (6-22h) de tous les jours, en dB(A)</i>
All_22-6	Double	<i>L_{Aeq}, nocturne (22-6h) de tous les jours, en dB(A)</i>

Annexe 2 : Modèle pour données sur les vibrations

Field Name	Data Type	Description
Name	Text	<i>Nom du point d'immission</i>
LUREF_X	Long Integer	<i>Coordonnée LUREF X</i>
LUREF_Y	Long Integer	<i>Coordonnée LUREF Y</i>
LUREF_Z	Long Integer	<i>Coordonnée LUREF Z</i>
Time	Text	<i>Temps ou période considérée</i>
Scenario	Text	<i>Scénario considéré</i>
Source	Text	<i>Source de vibrations</i>
Level	Double	<i>Niveau de vitesse vibratoire, en mm/s</i>
Frequence	Text	<i>Gamme de fréquence</i>
Link	Text	<i>Libellé de l'étude d'impact</i>